

2113.21 6766 13 0

Etude BRGM

Extraits des résultats d'évaluation des options de localisation

Extraits des résultats d'évaluation des options de localisation

Le centre de traitement pourrait-il être reconstruit ailleurs qu'à Ivry/Paris XIII ?

-1.89 3740.46 -625.5

Introduction

> **Objectif :**

- Comparaison de différents scénarios de gestion des déchets du bassin versant d'Ivry-Paris XIII à l'horizon 2020

> **Contexte :**

- Etude remise en décembre 2005 (demande du SYCTOM)
- Actualisée en juin 2009

> **Méthode utilisée :**

- Règles établies au niveau national (ADEME...), international (GIEC...)
- Outil AWAST (développé au niveau européen)
- Evaluation multicritères
- Approche globale :
 - Ensemble des flux de déchets pris en compte
 - Devenir des déchets le long de la filière de traitement
 - Impacts évités liés à la valorisation énergétique

et au recyclage matière et organique

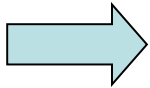
Introduction (suite)

> Objectifs spécifiques :

- Comparer différents scénarios (performances et impacts)
- Scénarios définis avec le SYCTOM

> Scénarios :

- Trois options de localisation de l'unité de traitement des ordures ménagères résiduelles (OMr) :
 - Maintien à Ivry-Paris XIII
 - Localisation à +12 km
 - Localisation à +75 km
- Quatre options de traitement des ordures ménagères résiduelles (OMr) :
 - Incinération
 - Tri-valorisation organique-incinération de la fraction combustible résiduelle (FCR)
 - Tri-valorisation organique-stockage FCR
 - Stockage

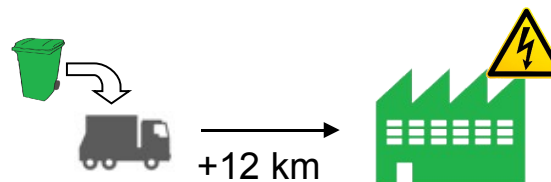


Ce qui varie (données spécifiques aux scénarios)

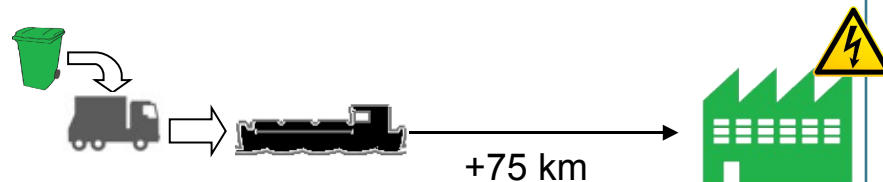
> Localisation à +12 ou +75 km :

- Pas de réseau de chaleur à proximité :
 - Chaleur produite lors du traitement des OMr transformée intégralement sous forme d'électricité (abandon de la cogénération)

- Localisation à +12 km :
 - Ne justifie pas l'implantation d'un centre de transfert
 - Génère des allongements des parcours pour la collecte



- Localisation à +75 km :
 - Centre de transfert des OMr à Ivry-Paris XIII
 - Transfert à 75 km en aval du centre par voie fluviale
 - Enfouissement des apports de FCR (des centres de Romainville/Bobigny et du centre de Blanc-Mesnil/Aulnay sous Bois)

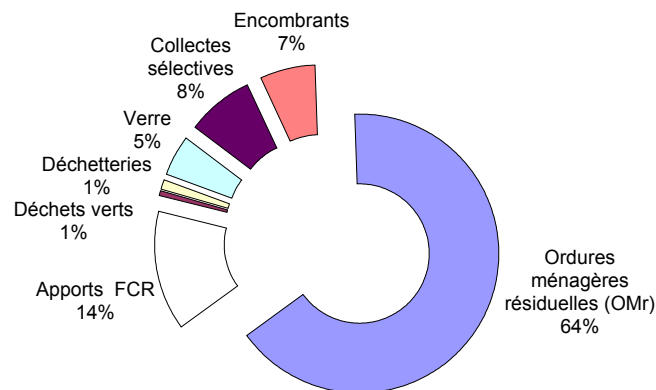


Ce qui ne varie pas (données communes aux 3 scénarios)

Hypothèses définies par le SYCTOM

> Déchets à traiter en 2020 :

- Déchets ménagers générés **sur le bassin d'Ivry-Paris XIII**
 - OMr
 - Collecte sélective multi-matériau
 - Encombrants
 - Déchetteries
 - ...
- 110 000 tonnes d'apports FCR*



> Installations de traitement :

- OMr :
 - Tri-valorisation organique-incinération de la fraction combustible résiduelle
- Autres déchets :
 - Installations de traitement adaptées : centres de tri (collectes sélectives et encombrants), déchetteries, centre de compostage...

*Apports SYCTOM de fraction combustible résiduelle (FCR) du centre de Romainville/Bobigny et du centre de Blanc-Mesnil/Aulnay sous Bois acheminés par le fleuve ou par le train

Présentation des résultats

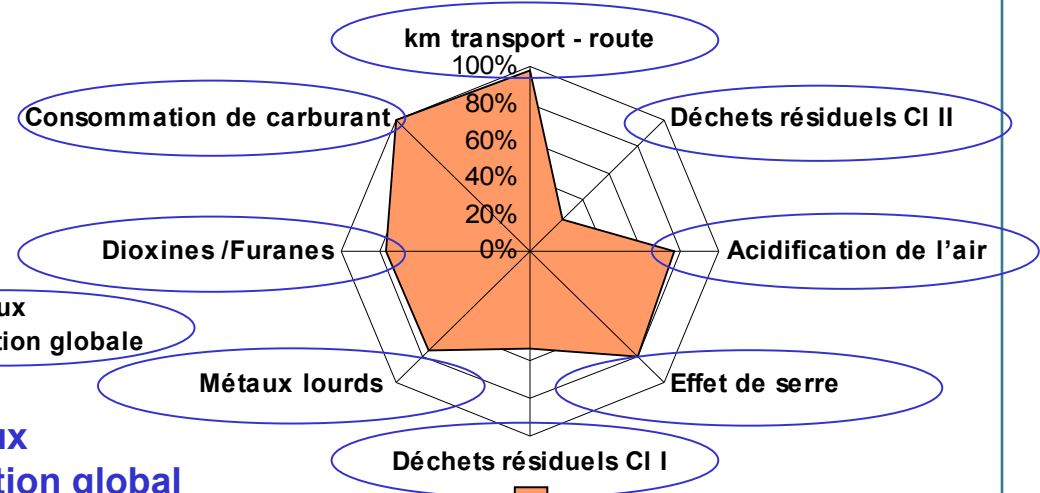
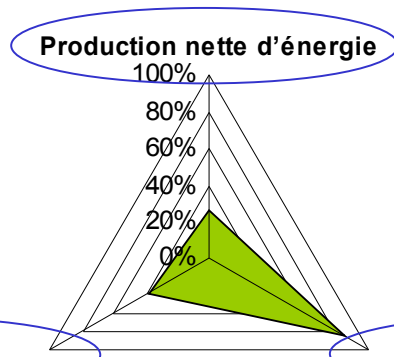
> Indicateurs en % (valeurs relatives entre scénarios)

- Base 100% ↔ valeur la plus forte parmi l'ensemble des neufs scénarios
 - Sauf taux de recyclage et de valorisation : valeurs obtenues

Indicateurs de performance ^{SC22}

Indicateurs d'impact ^{SC22}

Production nette d'énergie



Taux de recyclage global

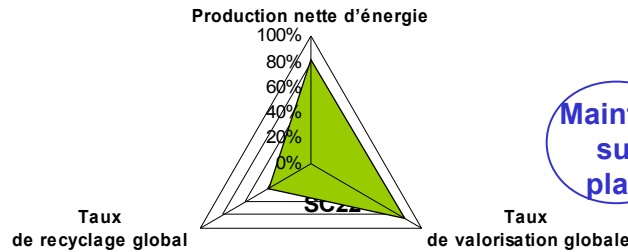
Taux de valorisation globale

Plus la surface verte est importante, plus le scénario est performant

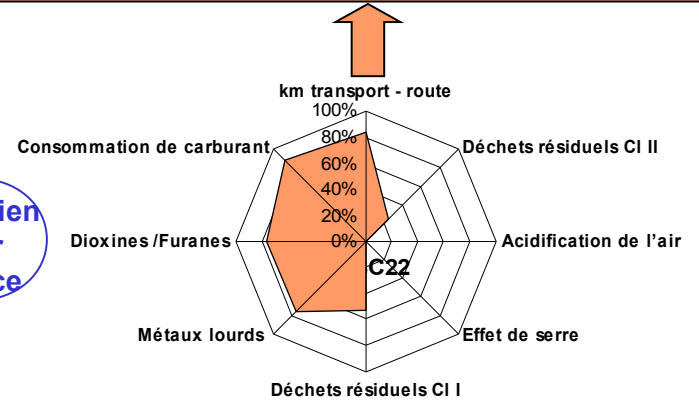
Plus la surface orange est importante, plus le scénario a d'impact

Plus la surface orange est importante, plus le scénario a d'impact

Résultats en % (valeurs relatives entre scénarios)



Maintien sur place

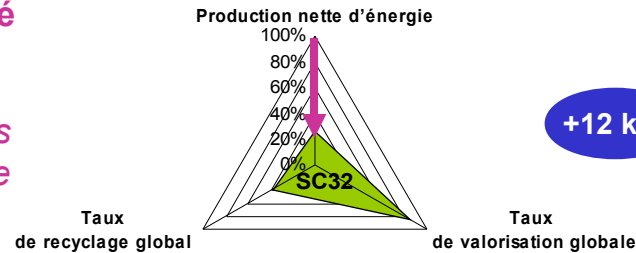


Bilan énergie dégradé

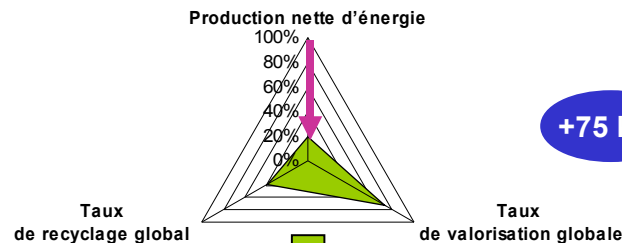
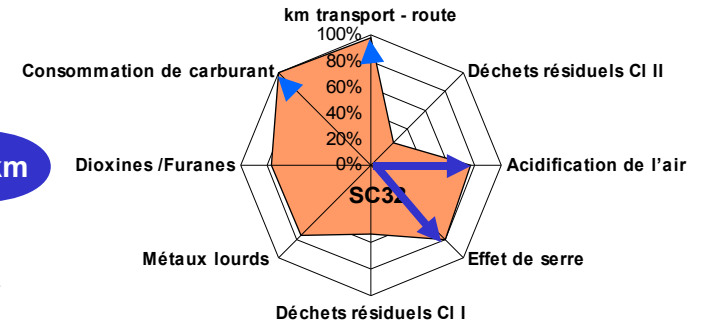
=>de -69% à -76%
logements desservis en énergie

Nette augmentation des impacts acidification et effet de serre

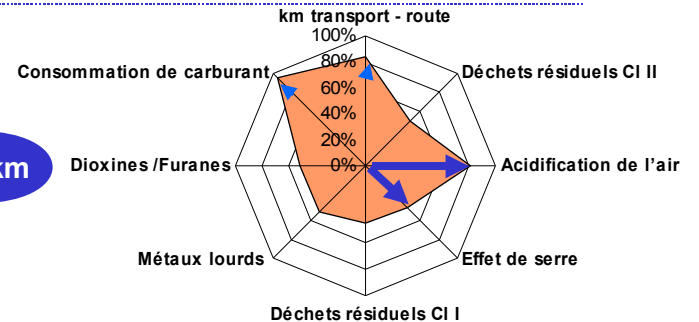
Augmentation du trafic routier et des conso. de carburant



+12 km



+75 km



Plus la surface verte est importante, plus le scénario est performant

Effets directs et induits des changements de localisation sur les aspects « transports »

> Effets directs :

- A 12 km :
 - + 17% pour les km parcourus sur route (collecte & transport)
 - + 19% pour la consommation de carburant (tous modes de transport confondus)
 - « Collecte » : km collecte : + 24%, nombre de camions nécessaires : + 11 %, temps d'utilisation des véhicules : + 10 %.
- A 75 km :
 - + 4% pour les km parcourus sur route & transport fluvial multiplié par 3
 - + 8% pour la consommation de carburant (tous modes de transport confondus)
 - Impact limité grâce au transport par voie fluviale en aval du centre de transfert

> Effets induits :

- Engorgement du trafic routier
- Coûts supplémentaires engendrés :
 - + 75 km : implantation d'un centre de transfert – augmentation du coût de traitement de 3 € à 7 € la tonne hors transport (ADEME, 2000)

Conclusions

> Plusieurs constats sur les effets d'un changement de localisation

- Dégradation de la performance énergétique du système de gestion des déchets
 - Incinération à 12 ou 75 km relèverait davantage de l'élimination que de la valorisation énergétique (Directive déchets 2008/98/CE)
- Augmentation des impacts environnementaux (en lien notamment avec le changement du type d'énergie produite)

> Conclusions

- D'après ces constats, le maintien d'activités de traitement des OMr sur le site d'Ivry-Paris XIII apparaît comme une solution plus favorable sur la base des hypothèses retenues.
- Le changement de localisation est par ailleurs en contradiction avec le principe de proximité (art. 451-1 du code de l'environnement).